

Lettre d'invitation à soumissionner

Réf : CWB/BUJA/LOG/007/2026

Cher Madame / Monsieur,

OBJET : Appel d'offre pour le service de protection des bassins versants dans la commune de Bukinanyana, zone Buhayira.

Suite à votre demande concernant la publication de l'appel d'offre mentionné ci-dessus, veuillez trouver ci-joint les documents suivants, qui constituent le dossier d'appel d'offres :

- Instructions aux soumissionnaires
- Annexe A. Termes et Condition de Concern Worldwide
- Annexe B. Déclaration du soumissionnaire
- Annexe C. Expérience pertinentes du soumissionnaire

En Politiques de protection, nous sommes impatients de recevoir vos offres au plus tard le 18 mai 2026, à 10 heures à l'adresse indiquée dans le dossier d'appel d'offre.

Votre offre doit inclure les documents suivants veuillez utiliser la liste ci-dessous comme une « check-list » avant de soumettre votre appel d'offres à Concern Worldwide.

1. Offre technique et financière
2. Déclaration du soumissionnaire signé (Annexe A)
3. Le formulaire "Expériences pertinentes du soumissionnaire" complété (Annexe C)
4. La copie du certificat d'identification fiscale (NIF)
5. La copie du registre de commerce (RC) sauf pour les ASBL
6. Avoir un document témoignant l'enregistrement officiel (Agrément) au niveau province

Les offres doivent être présentées dans des enveloppes scellées, portant la référence d'appel d'offres indiqué ci-dessus à l'extérieur de l'enveloppe pour l'identification portant la même référence.

Cordialement

Yvan TRAPET

Chef de mission



**INSTRUCTION AUX SOUMISSIONNAIRE POUR LE SERVICE DE PROTECTION DES
BASSINS VERSANT DANS LA COMMUNE DE BUKINANYANA, EN ZONE BUHAYIRA**

Référence : CWB/BUJA/LOG/007/2026

1. Préambule

Concern Worldwide est une organisation humanitaire internationale non gouvernementale qui œuvre à l'éradication de l'extrême pauvreté.

Concern Worldwide travaille au Burundi depuis 1997 et est actuellement présent dans les provinces clés de Bujumbura, Butanyerera, Gitega, et Buhumuza, principalement dans les secteurs de la santé/nutrition, de la protection sociale et de la sécurité alimentaire.

Pour réduire l'extrême pauvreté, Concern Worldwide met en œuvre des projets de développement et d'urgence en collaboration avec les autorités locales ainsi qu'avec d'autres partenaires et acteurs humanitaires.

2. Objectif de cet Appel d'offre

L'objectif de cet Appel d'offre est de solliciter, de manière compétitive, des offres auprès des sociétés spécialisées dans le domaine de la **protection des bassins versant (traçage des courbes de niveau)** pour fournir ces services à Concern Worldwide Burundi dans la commune de Bukinanyana, zone Buhayira, avec une possibilité de prolongation du périmètre de couverture, selon la disponibilité de fonds, la continuité des activités de Concern Worldwide Burundi et le besoin de ce service, ainsi que la performance du prestataire qui sera retenu.

3. Planning du processus d'Appel d'offre

Le calendrier ci-dessous peut être modifié par Concern Worldwide Burundi en fonction des contraintes rencontrées.

Tableau 1 : Calendrier du processus d'Appel d'offre

ACTIVITE	Libellé
Référence :	CWB/BUJA/LOG/007/2026
Date de publication	27/04/2026
Date limite pour demander des clarifications à Concern	05/05/2026 à 17h00
Date de communication des clarifications par Concern Worldwide Burundi	Du 05/04/2026 au 11/05/2026
Visite sur terrain	06/05/2026
Date limite et lieu de soumission des offres (Date de réception) ➤ Adresse physique: ○ Bureau de Concern Worldwide Burundi	18/05/2026 à 10h00

<ul style="list-style-type: none"> ○ 1^{ère} Avenue du Large N° 1 ○ Quartier Kabondo ○ Bujumbura, Burundi ○ Tel: 257 22 25 46 58 ➤ Ou à l'adresse électronique suivante: tenders.burundi@concern.net 	
Session d'ouverture des offres par Concern : Salle de réunion de Concern Worldwide Burundi, en présence des soumissionnaires qui le souhaitent	19/05/2026 à 11h00
Notification d'attribution aux soumissionnaires retenus et non retenus	23/05/2026
Annexes qui font partie de cet appel d'offre:	Annexe 1: Termes et Conditions générales Annexe 2 : Déclaration des soumissionnaires Annexe 3: Formulaire d'expérience pertinente

* Toutes les heures indiquées sont à l'heure locale du Burundi.

4. Description technique du service sollicité et exigences de cet appel d'offre

La description technique des services concernant cet appel offre est libérée comme suit :

Tableau 2 : description technique du service

Lot	<p>Aménagement des bassins versants (25 kms de courbes de niveau) Les travaux portent sur le piquetage, le traçage et le creusement de fossés antiérosifs, conformément aux normes du MINEAGRIE, ainsi que leur stabilisation par des herbes fixatrices et des espèces agroforestières.</p> <p>1. Phasage des activités Le prestataire devra organiser les activités comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Juin: mobilisation Communautaire • Juillet – début septembre : piquetage et creusement des fossés • Pendant/après creusement : plantation des herbes et espèces agroforestières • Septembre/Octobre – février : entretien et suivi des ouvrages suite à la plantation des herbes fixatrices et arbres (environ 6 mois) <p>Ce suivi vise à assurer la stabilisation des ouvrages, la bonne reprise des plants et la limitation de l'érosion et du comblement des fossés.</p> <p>2. Mobilisation communautaire Le prestataire devra intégrer une approche participative structurée, incluant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Au moins deux séances de sensibilisation par localité avant les travaux • L'implication active des bénéficiaires dans les différentes étapes • La mise en place ou le renforcement de comités locaux d'entretien
-----	--

	<ul style="list-style-type: none">• L'appui à la validation technique des ouvrages avec le Génie rural de la BPEAE et les acteurs locaux <p>3. Spécifications techniques des fossés Les fossés devront :</p> <ul style="list-style-type: none">• Respecter les courbes de niveau définies lors du piquetage• Avoir des dimensions minimales de 50 cm x 50 cm x 50 cm• Intégrer une chaise d'agronome tous les 10 m pour le contrôle du tracé <p>4. Stabilisation des courbes de niveau</p> <ul style="list-style-type: none">• Herbes fixatrices (amont) : deux rangées en quinconce<ul style="list-style-type: none">○ <i>Setaria</i> ou <i>Bana grass</i> : 20 x 20 cm○ <i>Tripsacum</i>: 40 x 40 cm○ Distance : 30 à 50 cm de la courbe• Arbustes : <i>Calliandra</i> ou <i>Leucaena</i> à 50 cm d'écartement• Arbres agroforestiers : <i>Grevillea</i> à 6 m (ou 10 x 10 m en dispersion / bordures)• Aval : bananiers à 1 m de la courbe, espacés de 6 m <p>5. Entretien et suivi (6 mois) Le prestataire assurera le suivi pendant au moins 6 mois, incluant :</p> <ul style="list-style-type: none">• Remplacement des plants morts• Entretien des fossés (réparations, gestion des sédiments)• Appui aux comités locaux pour la prise en charge progressive de l'entretien <p>6. Présenter dans son offre, un schéma illustrant les activités d'aménagement des bassins versant de la colline Buhayira</p>
--	---

5. Condition d'éligibilité

Pour être éligible de participer à cet appel d'offre, le fournisseur doit fournir les informations suivantes :

- Copie de registre de commerce (sauf pour les ASBL)
- Offre technique et financière
- Copie du certificat d'identification fiscal (NIF)
- Document d'enregistrement au niveau communal ou provincial
- Déclaration du soumissionnaire signé
- Formulaire expériences pertinentes dans la protection des bassins versants du soumissionnaire complété

6. Méthode de retrait et de soumission des offres

Les soumissionnaires désirant retirer ou déposer leurs offres peuvent en faire par l'une des méthodes suivantes :

- a) Par e-mail à l'adresse suivante : tenders.burundi@concern.net

b) Ou physiquement à l'adresse suivante : Les offres sous plis fermés seront déposées au bureau de Concern Worldwide Burundi à Bujumbura sis avenue du large numéro 1 (auquel cas le soumissionnaire devra remplir la fiche du dépôt de candidature qui sera disponible). Les offres doivent être soumises dans une enveloppe principale scellée et portant les mentions :

**« Appel d'offre pour la prestation de service de protection des bassins versant dans la commune de Bukinanyana, en zone Buhayira
Numéro de référence : « CWB/BUJA/LOG/007/2026 »**

Le contenu de chaque soumission doit se conformer aux instructions citées à l'article 15 ci-dessous.

NB : Les frais engagés par le soumissionnaire pour préparer et soumettre son offre, ne seront pas remboursés par Concern.

7. Langue des offres

La langue française est celle retenue pour l'établissement des offres.

8. Période de validité des offres

Chaque soumissionnaire reste lié par son offre pendant une période de 90 jour ouvrable à compter de la date limite pour la présentation des offres.

9. Devises

Toutes les soumissions d'offres devront être en monnaie locale, c'est-à-dire le Franc Burundais.

10. Lots

Le présent Appel d'offre est constitué d'un seul lot.

11. Type de contrat

Contrat pour promouvoir l'aménagement des bassins versants (Piquetage et Traçage des fossés antiérosifs, Achat et plantation d'herbes fixatrices, Achat et plantation d'arbres agroforestiers : Calliandra et Grevillea sur les courbes de niveau et l'entretien/suivi sur 6 mois après la plantation) dans la Commune Bukinanyana, zone Buhayira, colline Buhayira de la province Bujumbura

12. Lieu de la livraison

Les livraisons se feront sur le site après une visite de réception de l'équipe du bureau de Concern à Cibitoke

13. Visite du site

Le soumissionnaire est réputé avoir visité le site et ses environs et avoir une parfaite connaissance de l'état des lieux et de la nature des travaux à réaliser.

Les soumissionnaires devront se présenter pour la visite des lieux programmée :

Mercredi 06 mai 2026 au chef-lieu de Buhayira

NB : l'absence en ce jour à la visite des lieux n'est pas un critère exclusif

14. Contenu de notre dossier d'appel d'offre

Cet appel d'offre contient des informations suivantes :

- 1) Instructions aux soumissionnaires (c'est-à-dire, ce document) ;
- 2) Annexe A : Termes et Conditions générales
- 3) Annexe B : Déclaration des soumissionnaires
- 4) Annexe C : Formulaire d'expérience antérieure pertinente

15. Contenu des offres à soumettre par les soumissionnaires

Le soumissionnaire doit fournir dans sa proposition des informations suffisantes pour démontrer son respect des conditions requises établies dans chaque partie de cet Appel d'Offres.

La proposition inclura, au minimum :

- a) Offre technique.
- b) Offre financière.
- c) Déclaration du soumissionnaire signée;
- d) Le formulaire "Expériences pertinentes du soumissionnaire" complété
- e) La copie du certificat d'immatriculation fiscale (NIF) ;
- f) La copie du registre de commerce (RC)
- g) Document d'enregistrement aux niveaux commune et province

N.B : Les valeurs unitaires servent de référence et, une fois soumises, elles ne peuvent pas être changées.

16. Ouverture des offres

L'ouverture des offres reçues se déroulera à la date mentionnée ci-dessus, de façon publique, au bureau de Concern Worldwide Burundi à Bujumbura sis Quartier Kabondo, Avenue du large, numéro 1, en présence des soumissionnaires qui désirent y participer. Au cours de cette séance publique il sera procédé à la vérification initiale de toutes les offres soumises.

Sera rejetée à ce stade toute offre :

- Soumise après l'heure et la date de clôture
- Enveloppe non réceptionnée par un staff de Concern

Pour les offres jugées valides, nous procéderons au recensement des pièces administratives fournies.

Lors de la séance d'ouverture, nous allons procéder à la vérification des documents préalables et administratifs cités à l'article 12 ci-dessus liés aux candidats à défauts desquels, l'analyse ne pourra s'effectuer.

N.B: Des lacunes de l'un de ces documents pourront entraîner le rejet de toute la soumission.

Le Comité établira un procès-verbal de la séance d'ouverture.

Concern Worldwide Burundi se réserve le droit d'accepter ou de refuser toute offre qui ne respectera pas les clauses et n'a aucune obligation de sélectionner le soumissionnaire le moins offrant.

17. Evaluation des offres

Avant l'étape d'évaluation, le comité va procéder à la vérification des documents administratifs en public à l'ouverture qui constitue les critères d'éligibilité à savoir :

- Copie de registre de commerce (sauf pour les ASBL)
- Offre technique et financière
- Copie du certificat d'identification fiscal (NIF)
- Document d'enregistrement au niveau communal et/ou provincial
- Déclaration du soumissionnaire signé
- Formulaire expériences pertinentes dans la protection des bassins versants du soumissionnaire complété

17.1. Evaluation des aspects techniques (total points – 70) :

L'évaluation des offres technique en comité se fera sur les critères suivants.

Tableau 3 : Critères d'évaluation technique

# d'ordre	Critères d'évaluation	Note		Documents requis de l'offre technique
		Max des points	Points obtenus	
1	Avoir une équipe avec une expérience d'au moins une année dans le traçage des courbes de niveau et ou reboisement	5		Copie des attestations
2	Bonne capacité de rédaction : présentation d'un rapport narratif d'exécution récent	5		Copie rapport narratif récent
3	Présentation d'une copie de contrat d'exécution des travaux similaires à Bukinyana	10		Copie des contrats déjà exécutée
4	Présentation d'une attestation de reconnaissance des réalisations d'un projet similaire	10		Attestation de bonne exécution
5	Expérience dans la sensibilisation communautaire dans le domaine de la protection de l'environnement	10		Description de l'approche communautaire de mise en place
6	Un descriptif de la méthodologie de mise en œuvre (y compris la prise en compte de la participation communautaire) et du suivi-évaluation des activités et les indicateurs qui seront suivis et évalués	10		Description de la méthodologie

7	Une description d'une stratégie de renforcement du mécanisme communautaire de gestion et de sauvegarde des interventions	5	Description stratégique de la pérennisation
8	Un descriptif des capacités techniques d'actions rapides et proximité des encadreurs techniques. Avoir ou avoir eu des activités similaires dans la zone d'intervention avec une ONG	5	Description technique de la mise en place
9	Un planning clair de mise en œuvre des activités	10	Chronogramme
Total		70	

NB : Seules les offres ayant obtenu au moins 50 points sur 70 à l'évaluation technique seront jugées recevables et verront leur offre financière évaluée.

17.2 Evaluation des offres financière (total points – 30)

L'analyse financière concernera les offres financières des soumissionnaires qualifiés techniquement et portera sur la vérification des opérations arithmétiques des dites offres et le classement de celles-ci.

Le soumissionnaire dont l'offre est la moins disante aura **100** % des 40 points (c'est dire, 30 sur 30) et les autres auront une note proportionnelle à celle-ci selon la formule suivante :

$$Sf = (Fm/F) \times 40$$

Où : **Sf** : désigne la note de l'offre financière reçue par le soumissionnaire en considération

Fm : désigne le montant du moins disant parmi les offres sélectionnées pour l'évaluation.

F : désigne le montant de l'offre financière du soumissionnaire en considération.

30 : désigne les points réservés pour l'offre financière, comme stipulé ci-dessus.

Le total des points sera obtenu en combinant la note de l'offre technique et celle de l'offre financière.

La méthode d'évaluation et de sélection des offres qui sera utilisée c'est la méthode de qualité-coût unitaire, qui prendra en compte les aspects mentionnés ci-dessus.

NB : Concern Worldwide Burundi se réserve le droit d'accepter ou d'écarter toute offre, et d'annuler la procédure du Dossier d'Appel d'Offre et d'écarter toutes les offres à tout moment avant l'attribution du marché sans, de ce fait, encourir une responsabilité quelconque vis-à-vis du ou des soumissionnaires affectés.

18. Demande d'éclaircissements

Des questions relatives au dossier d'Appel d'offre peuvent être adressées par écrit via email : tenders.burundi@concern.net à la Direction de Concern Worldwide Burundi dans les délais stipulés à l'article 1.3 ci-dessus et Concern répondra au soumissionnaire qui en a fait la demande, suivant le même article 1.3 et diffusera la même réponse à tous les soumissionnaires ayant pris le dossier de cet appel d'offre, sans toutefois identifier le demandeur.

19. Annulation de la procédure de cet Appel d'offre

En cas d'annulation d'une procédure d'Appel d'offre, les soumissionnaires en seront informés par CONCERN WORLDWIDE BURUNDI.

Si la procédure d'Appel d'offre est annulée avant qu'aucune enveloppe n'ait été ouverte, les enveloppes ne s'ouvriront pas.

Une annulation peut se produire quand :

1. La procédure d'Appel d'offre a été infructueuse, à savoir quand CONCERN WORLDWIDE n'a reçu aucune offre valide ou financièrement viable, voire aucune réponse du tout ;
2. Les paramètres économiques ou techniques du projet ont été fondamentalement modifiés ;
3. Des circonstances exceptionnelles ou un cas de force majeure rendent impossible l'exécution normale du projet ;
4. Des irrégularités se sont produites dans la procédure, en particulier lorsque celles-ci ont empêché une concurrence loyale.

NB : CONCERN WORLDWIDE BURUNDI ne pourra en aucun cas être passible de dommages et intérêts, de quelque nature qu'ils soient (en particulier les dommages et intérêts pour perte de profits en cas d'annulation d'un appel d'offres), même si CONCERN WORLDWIDE a été prévenu de la possibilité de dommages et intérêts.

20. Processus de recours

Si un soumissionnaire ou un soumissionnaire potentiel a un problème avec le processus qui, selon lui, nécessite un appel, le soumissionnaire ou le soumissionnaire potentiel doit contacter le Directeur Pays de Concern Worldwide Burundi à : tenders.burundi@concern.net

21. Protection des données

Concern garantit que toutes les activités d'approvisionnement sont entièrement transparentes et documentées à des fins d'audit interne ou des donateurs. Concern garantit la confidentialité du processus d'approvisionnement.

22. Donateur

Les bailleurs de fonds actuels de Concern Worldwide Burundi comprennent : Alan Spanier Foundation, Irish Aid, Rose and Dudley, Unicef, ENABEL, et PAM. Les résultats de ce processus ouvert s'appliqueront tant aux bailleurs actuels qu'aux bailleurs potentiels de même nature.

23. Mécanisme de réclamation

En cas de réclamation, des boîtes à suggestions sont installées à l'entrée des bureaux de Concern Worldwide Burundi ou appeler au numéro vert 76 19 19 99 qui est détenu par un membre de l'équipe de gestion des plaintes.

Liste des Annexes :

- Annexe A : Termes et Conditions générales
- Annexe B : Déclaration des soumissionnaires
- Annexe C : Formulaire d'expérience pertinente

Annexe A.

TERMES ET CONDITIONS GENERALES DE CONCERN

Sauf indication contraire dans le contexte, le terme « Acheteur » désigne Concern Worldwide. Le terme « Fournisseur » désigne l'entité nommée dans la commande et passant un contrat avec l'Acheteur. Le terme « Contrat » peut être interprété comme signifiant (a) le bon de commande ou (b) le contrat de matériel/services, selon ce qui a été mis en place.

CONDITIONS GÉNÉRALES

1) Prix : sauf indication contraire, le prix indiqué sur la commande doit être maintenu pour la période et/ou la quantité.

2) Source des instructions : le Fournisseur ne doit pas solliciter ni accepter d'instructions d'aucune source extérieure à Concern Worldwide en ce qui concerne l'exécution du contrat.

3) Affectation : le Fournisseur ne pourra céder, transférer, louer ou sous-traiter le contrat en tout ou partie sans le consentement préalable par écrit de l'Acheteur.

4) Corruption : le Fournisseur ne devra pas donner, ni offrir de donner à une personne employée par l'Acheteur d'incitations ou de primes qui pourraient être perçues par les autres comme une tentative de corruption. Le Fournisseur convient qu'une violation de cette disposition pourra conduire à un arrêt immédiat des relations commerciales et à la résiliation des contrats existants.

5) Confidentialité : toutes les données, notamment les cartes, schémas, photographies, estimations, plans, rapports et budgets compilés ou reçus par le Fournisseur au titre du contrat demeureront la propriété de Concern Worldwide et devront être traités en toute confidentialité. Toutes ces données devront être fournies sur demande aux agents mandatés représentant l'Acheteur.

5.1) Il est interdit au Fournisseur de communiquer à quelque moment ou quelque personne que ce soit, gouvernement ou autorité extérieure à Concern Worldwide, toute information compilée par association avec Concern Worldwide qui n'a pas été rendue publique, sauf avec l'autorisation écrite de l'Acheteur. Ces obligations n'expirent pas à la résiliation du contrat.

6) Utilisation du logo du nom : sauf indication contraire par écrit, il est interdit au Fournisseur d'annoncer ou de rendre public le fait qu'il fournit du matériel ou des services à l'Acheteur, et d'utiliser de quelque manière que ce soit le nom ou le logo de Concern Worldwide dans le cadre de ses activités ou autres.

7) Respect de la loi : le Fournisseur devra respecter toutes les lois, ordonnances, règles et réglementations relatives à l'exécution de ses obligations aux termes du contrat.

8) Cas de force majeure : la signification du terme peut signifier une catastrophe naturelle, une guerre (déclarée ou non), une invasion, une révolution, une insurrection ou des actes de nature ou force similaire.

8.1) Dans ce cas, et dès que possible après la survenue de toute cause jugée *constituer un cas de force majeure*, le Fournisseur devra informer l'Acheteur des détails complets par écrit. Si le Fournisseur est incapable d'exécuter tout ou partie de ses obligations, l'Acheteur pourra prendre les mesures qu'il juge appropriées ou nécessaires à sa seule discrétion dans les circonstances.

8.2) Si le Fournisseur est définitivement incapable de remplir tout ou partie de ses obligations et responsabilités en vertu du contrat en raison d'un *cas de force majeure*, l'Acheteur pourra suspendre ou résilier le contrat selon les conditions prévues à l'article 9, Annulation.

9) Annulation : l'Acheteur se réserve le droit d'annuler le contrat au cas où il devrait suspendre ses activités ou par le biais des modifications à son mandat en vertu du Conseil exécutif de Concern Worldwide et/ou du manque de financement. Dans ce cas, le Fournisseur devra être remboursé par Concern Worldwide de tous les frais raisonnables qu'il a engagé, y compris tous les matériaux livrés au complet et conformes aux caractéristiques et conditions du contrat, avant la réception de l'avis de résiliation.

9.1) En cas de problème de solvabilité du Fournisseur, notamment une faillite, une liquidation, un redressement judiciaire, etc., l'Acheteur se réserve le droit de résilier le contrat immédiatement, sans préjudice de tout autre droit ou recours qu'il pourrait avoir aux termes de ces conditions.

10) Garantie : le Fournisseur doit fournir à l'Acheteur toutes les garanties des fabricants. Le Fournisseur garantit que tous les matériels fournis dans le cadre du contrat répondent aux caractéristiques, sont dépourvus de tout défaut et sont adaptés à l'usage prévu. Si, pendant la période de garantie, les marchandises sont défectueuses ou non conformes aux caractéristiques, le Fournisseur devra rapidement corriger le défaut. Si le défaut est permanent, le Fournisseur devra remplacer l'élément à ses frais ou rembourser l'Acheteur à la seule décision de celui-ci.

11) Inspection et test : le Fournisseur devra inspecter les marchandises avant leur expédition pour s'assurer de leur conformité aux caractéristiques et/ou autre disposition du contrat. L'Acheteur se réserve le droit d'inspecter la conformité aux caractéristiques et aux dispositions du contrat du matériel. Si, selon l'Acheteur, le matériel et/ou les services ne sont pas conformes aux caractéristiques, il devra en informer le Fournisseur par écrit. Dans ce cas, le Fournisseur devra prendre les mesures nécessaires pour garantir le respect de la conformité et prendre en charge toute dépense additionnelle engagée dans ce cadre.

12) Modifications : l'Acheteur se réserve le droit d'apporter des changements raisonnables à tout moment aux caractéristiques, schémas, plans, quantités, instructions d'emballage, destination ou livraison. Si de tels changements affectent le prix du matériel ou des services, le Fournisseur et l'Acheteur pourront négocier un ajustement équitable du contrat, à condition que le Fournisseur réclame de tels ajustements par écrit à l'Acheteur dans les 30 jours à compter de la notification de tout changement.

13) Licences d'exportation : si une ou plusieurs licences d'exportation sont nécessaires pour le matériel, le Fournisseur sera responsable de leur obtention.

14) Conditions de paiement : sauf indication contraire, les conditions de paiement seront de 30 jours à partir de la réception d'une facture correctement préparée.

15) Éthique : le Code de conduite suivant de Concern devra être respecté par tous les Fournisseurs :

- Ils adhèrent aux conventions du travail de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), en particulier aux normes internationales du travail, de protection sociale et de perspectives d'emploi pour tous
- Libre choix de l'emploi
- Droits du personnel à la liberté d'association et de négociation collectives
- Conditions de travail sécurisées et hygiéniques
- Exploitation des enfants non tolérée
- Salaires suffisants versés pour couvrir le coût d'un mode de vie raisonnable
- Heures de travail non excessives
- Absence de discrimination
- Emploi régulier fourni
- Traitement cruel ou inhumain du personnel non toléré
- Législation locale du travail respectée
- Respect des droits sociaux

De plus, lorsqu'un fournisseur, prestataire de services ou sous-traitant accepte un contrat de fournitures, de services ou de travaux avec Concern, par ce fait ils comprennent et conviennent de respecter les termes des politiques de protection de Concern (Politique de protection des participants au programme, Politique de protection de l'enfance et Politique contre la traite des personnes).

15.1) Normes environnementales : les Fournisseurs doivent, au minimum, se conformer à toutes les exigences légales et autres exigences juridiques relatives à l'incidence de leur activité sur l'environnement. Les domaines à prendre en considération sont les suivants :

- Gestion des déchets.
- Conditionnement et papier
- Conservation
- Consommation d'énergie

- Durabilité

16) Droits de Concern Worldwide : si le Fournisseur ne respecte pas les conditions du présent contrat, notamment s'il ne parvient pas à obtenir des licences d'exportation ou à effectuer la livraison de tout ou une partie du matériel en respectant la ou les dates de livraison convenues, l'Acheteur pourra exercer un ou plusieurs des droits suivants, après avoir donné un préavis raisonnable au Fournisseur :

- Acquérir tout ou une partie des biens auprès d'une autre source, auquel cas l'Acheteur pourra tenir le Fournisseur responsable des frais supplémentaires encourus.
- Refuser d'accepter tout ou une partie du matériel
- Résilier le contrat

16.1) Le contrat sera résilié en cas de pratiques corrompues, frauduleuses, collusoires et/ou coercitives, et la Communauté européenne sera informée dans le cas où de telles pratiques pourraient affecter ses intérêts financiers.

17) Droits d'accès à des fins d'essai : Concern Worldwide est contractuellement tenu de faciliter l'accès direct aux Fournisseurs pour certains donateurs à des fins de test. Cette obligation s'étend à tous les fournisseurs de Concern. (Réf. : ECHO, FPA, Annexe III)

18) Aucune agence : cette commande n'établit aucune relation de partenariat entre l'Acheteur et le Fournisseur ou ne fait de l'une ou l'autre des parties un « agent » pour l'autre partie à quelque fin que ce soit.

19) Conformité ECHO : tous les Fournisseurs de Concern doivent se conformer aux contrats de fournitures, travaux et services dans le cadre d'actions humanitaires financées par l'Union européenne. (Réf. : ECHO, FPA, Annexe III)

Annexe B

Déclaration des soumissionnaires

En réponse à votre lettre d'invitation à soumissionner pour le contrat ci-dessus, nous soussignés, déclarons que :

- 1 Nous avons examiné et nous acceptons dans sa totalité, le contenu du dossier d'appel d'offres (y compris la Politique de Protection des Participants au Programme de Concern) n° **CWB/BUJA/LOG/007/2026**. Par la présente, nous acceptons ses dispositions dans leur intégralité, sans réserve ni restriction.
- 2 Nous proposons d'exécuter, en conformité avec les termes du dossier de Demande de propositions :
Lot : **Service de protection de bassin versant (traçage des courbes de niveau)**
- 3 Le prix de notre offre y compris la TVA, si applicable est la suivante :
Lot n° 1: [.....]
- 4 Nous accorderons une remise de [...0...%] ou [... .. .0 Bif..] [dans le cas où le lot nous étaient attribués].
- 5 Cette offre est valable pour une période de 90 jours à compter de la date limite de soumission des offres.
- 6 Si notre offre est acceptée, nous nous engageons à offrir la garantie de performance requise par les instructions à l'intention des soumissionnaires (si nécessaire).
- 8 Nous informerons Concern immédiatement de tout changement dans les circonstances décrites ci-dessus à tout moment pendant l'exécution du contrat.
Nous reconnaissons aussi pleinement et acceptons que toute information inexacte ou incomplète dans cette candidature peut entraîner notre exclusion du présent contrat et de tout autre contrat de l'autorité contractante.
- 9 Nous notons que Concern n'est pas tenue de poursuivre cet appel d'offres et qu'elle se réserve le droit d'attribuer seulement une partie du contrat.
- 10 Nous nous engageons à respecter toutes les conditions de l'autorité contractante comme prévu dans le dossier d'appel d'offres.
- 11 Nous confirmons n'être engagés dans aucune pratique frauduleuse, collusoire ou coercitive et reconnaissons que s'il existe des preuves contraires, Concern se réserve le droit de résilier le contrat avec effet immédiat.
- 12 Nous ne sommes pas en faillite ni en liquidation, en règlement judiciaire, en concordat judiciaire, nous n'avons pas suspendu nos activités commerciales, nous ne sommes pas dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature prévue dans la législation ou la réglementation nationale.
- 13 Nous n'avons pas été reconnus coupables d'une infraction concernant notre conduite professionnelle par un jugement ayant autorité de chose jugée.
- 14 Nous ne sommes pas rendus coupables de faute professionnelle grave constatée par tout moyen que l'autorité contractante est en mesure de justifier.
- 15 Nous avons rempli les obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou au paiement des impôts selon les dispositions légales du pays dans lequel nous sommes établis, de celles du pays de l'autorité contractante ou de celles du pays où le contrat est à effectuer.
- 16 Nous n'avons pas fait l'objet d'un jugement ayant autorité de chose jugée pour fraude, corruption, participation à une organisation criminelle ou toute autre activité illégale portant atteinte aux intérêts financiers de la Communauté européenne.
- 17 Nous ne faisons pas actuellement l'objet d'une sanction administrative visée à l'article 96 (1) du règlement financier de la Commission européenne.
- 18 Nous ne sommes pas confrontés à un conflit d'intérêt conformément à l'article 94 (a) du règlement financier de la Commission européenne.

19 Nous confirmons que nous avons lu et que nous comprenons le Code de conduite de Concern Worldwide et ses politiques associées (Politique de protection des participants au programme, Politique de protection de l'enfance et Politique contre la traite des personnes) et acceptons de respecter les termes de ces politiques dans toutes nos activités dans le cadre d'un contrat de fournitures, de services ou de travaux avec Concern.

De plus nous nous engageons à respecter les points énumérés ci-dessous :

- Liberté de choix de l'emploi
- Respect des droits du personnel à la liberté d'association et de négociation collectives
- Conditions de travail sécurisées et hygiéniques
- Exploitation des enfants non tolérée
- Salaires suffisants versés pour couvrir un mode de vie raisonnable
- Heures de travail non excessives
- Absence de discrimination
- Emploi régulier fourni
- Traitement cruel ou inhumain du personnel non toléré
- Respect de la législation locale du travail
- Respect des droits sociaux

19a Normes environnementales

Les fournisseurs doivent, au minimum, se conformer à toutes les exigences statutaires et légales relatives à l'incidence de leur activité sur l'environnement. Les domaines suivants doivent être pris en considération :

- Gestion des déchets
- Conditionnement et papier
- Conservation
- Consommation d'énergie
- Durabilité

Nom et fonction :

Tél et adresse mail :

Date :

Signature et cachet :

Annexe C

Expérience pertinente

Veillez remplir le tableau ci-dessous en utilisant le format pour résumer les **services similaires** que vous avez réalisés au cours des **5** dernières années. Le nombre de références fournies ne doit pas dépasser **5** pour l'offre entière.

Nom de l'ONG/société	Coordonnées dans l'ONG/la société.	Pays	Valeur totale du contrat	Dates	Description du contrat	Services connexes fournis